

REGLEMENT DU JEU ELLE&VIRE
« SAVOUREZ LA LEGERETE »
03/05/2021 au 15/07/2021

ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE

La société ELVIR, au capital social de 19 447 799,60 € euros, dont le siège social est situé – 2 rue Route Neuve – 50890 CONDE SUR VIRE, immatriculée au RCS de Coutances sous le numéro 389 297 664 (ci-après « la Société Organisatrice »), organise en France Métropolitaine (Corse inclus), dans les magasins participants, un jeu avec obligation d'achat intitulé « Savourez la légèreté » (ci-après "le Jeu") du 03/05/2021 (8h00) au 15/07/2021 (23h59) (ci-après «la Durée du Jeu »). Les modalités de participation au Jeu et les modalités de désignation des gagnants sont décrites dans le présent règlement (ci-après «le Règlement»). Le Jeu est accessible via l'url suivante : www.elle-et-vire.com (ci-après « le Site »).

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France Métropolitaine (Corse inclus), à l'exclusion des membres de la Société Organisatrice et des sociétés liées aux enseignes participantes, des personnes ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du Jeu, ainsi que des membres de leur famille en ligne directe. Toute participation au Jeu doit obligatoirement respecter les dispositions du Règlement.

Pour participer, il est nécessaire d'avoir acheté pendant la durée du Jeu **1 produit de la gamme Légère Elle & Vire** porteur de l'offre parmi les références suivantes : **Crème semi-épaisse légère 18% 3 x 20 cl UHT, Crème légère de Condé-sur-Vire 3 x 20 cl UHT, Crème fluide légère de Normandie 3 x 20 cl UHT, Crème fluide légère de Normandie 1L UHT, Crème fluide légère BIO bouteilles 2x25cl, Semi-épaisse si légère 4% 3 x 20 cl UHT, Fluide & légère 4% 3 x 20 cl UHT, Crème fleurette légère 33 cl, Poche légère épaisse 33cl, Poche épaisse légère BIO 33cl, Poche épaisse Sans Lactose** - et de conserver le sticker on pack sur lequel est inscrit un code unique. Pour jouer, il est nécessaire d'avoir un accès Internet personnel et de disposer d'une adresse email électronique et d'un numéro de téléphone valide.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure tout participant ne respectant pas l'équité du Jeu.

La participation au Jeu implique l'acceptation expresse et sans réserve du Règlement, en toutes ses stipulations, des règles de déontologie en vigueur sur internet (étiquette, charte de bonnes conduites...), ainsi que des lois et règlements en vigueur en France Métropolitaine (Corse inclus).

Il est rappelé que la participation est strictement nominative et un participant ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudonymes, avec plusieurs adresses emails et ce, quel que soit le nombre d'adresses électroniques dont il dispose ou pour le compte d'autres participants.

Aucun autre moyen de participation, notamment par courrier, ne sera pris en compte.

ARTICLE 3 : ANNONCE DU JEU

Le Jeu est ouvert sur la Durée du Jeu.

Le Jeu est porté à la connaissance du public via des éléments publicitaires disposés dans les magasins participants au Jeu et sur des supports packs directement sur les packs des produits.

ARTICLE 4 : INSCRIPTION ET MODALITÉS DE PARTICIPATION

La participation au Jeu se fait exclusivement par voie électronique via le Site.

Le participant devra :

1. Acheter **1 produit de la gamme Légère Elle & Vire** dans un magasin participant pendant la Durée du Jeu.
2. Se rendre sur le Site www.elle-et-vire.com pendant la Durée du Jeu muni du sticker on pack sur lequel est inscrit un code unique justifiant de l'achat **d'1 produit de la gamme Légère Elle & Vire** (ci-après "le Ticket de Caisse").
3. Renseigner le code unique inscrit sur le sticker on pack.
4. Compléter le formulaire de participation en ligne en remplissant les champs obligatoires suivants : Nom, Prénom, Email, Adresse postale complète, Téléphone mobile, Adresse e-mail ainsi que l'acceptation du Règlement.
5. Participer en cliquant sur « Je participe »

L'inscription au Jeu est automatique après validation des étapes précédentes.

Si votre participation correspond à un instant gagnant alors le gagnant remporte, au choix, l'une des dotations mise en jeu (tels que décrit en article 6).

Le nombre de participation (caractérisé par les mêmes noms et/ou même adresse postale et/ou même adresse électronique et/ou même adresse IP) est limité à 10 participations maximum aux instants gagnants par mois et par personne. La Société Organisatrice se réserve le droit de disqualifier, à tout moment et sans préavis, les participants se livrant à toute manœuvre frauduleuse ou destinée à contourner les stipulations du Règlement.

La Société Organisatrice se réserve le droit de vérifier que sont réunies les conditions de participation au Jeu. Les personnes ne remplissant pas ces conditions ou refusant de fournir la preuve de leur admissibilité seront automatiquement exclues du Jeu et ne pourront réclamer aucune dotation.

Il est précisé que toute participation avec des informations manquantes, fausses, incomplètes et illisibles ne sera pas prise en compte.

ARTICLE 5 : MODE DE DESIGNATION DES GAGNANTS

Un instant gagnant est défini par une date, heure, minute, seconde précise. A ce moment précis une dotation est mise en jeu. Ainsi, si un des participants joue au même moment que l'un des instants gagnants, il gagne la dotation ; si aucun participant ne joue lors de cet instant gagnant, le premier participant qui joue après l'instant gagnant gagne la dotation. A cet effet, 50 instants gagnants seront proposés pendant la durée du jeu.

Dans le cas où plusieurs participants découvrent un instant gagnant au même moment, seule la première connexion enregistrée sur le serveur sera considérée comme étant gagnante.

Les instants gagnants sont prédéterminés de façon aléatoire pour toute la durée du Jeu et sont déposés chez l'huissier dépositaire du présent règlement.

Les gagnants seront contactés par courrier électronique aux adresses indiquées dans le formulaire d'inscription pour leur confirmer leur gain dans un délai de 8 jours qui suit l'instant gagnant.

ARTICLE 6 : DESCRIPTION ET REMISE DES DOTATIONS

6.1 Description :

A gagner pendant toute la durée du jeu par le biais d'Instants Gagnants ouverts :

- **50 bons cadeaux d'une valeur de 259 € TTC LA BELLE ASSIETTE pour un cours de cuisine à domicile avec un chef** comprenant : l'achat des ingrédients, le déplacement du chef, le cours de cuisine avec le chef (environ 2 heures), la dégustation des plats cuisinés, le rangement de la cuisine.

- **Des webcoupons téléchargeables d'une valeur de 0,80 € à faire valoir sur 2 produits de la gamme Légère Elle&Vire**

La valeur indiquée pour chaque lot correspond au prix public TTC couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du Règlement. Elle est donnée à titre indicatif et est susceptible de subir des variations.

L'ensemble des visuels et photos présentés sur les différents supports de communication sont non contractuels et pourront donc faire l'objet de différence avec la réalité.

Les dotations sont non modifiables, non échangeables et non remboursables. Les dotations ne peuvent faire l'objet d'une demande de contrepartie financière, d'échange ou de reprise, pour quelque raison que ce soit.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité, si les circonstances l'exigent, de substituer, à tout moment, à la dotation, une dotation d'une valeur unitaire commerciale et de caractéristiques équivalentes.

6.2 Remise des dotations :

Les dotations seront attribuées par instant gagnant répartis sur toute la période du jeu, par déclenchement automatique et aléatoire du serveur de jeu.

Bon cadeau cours de cuisine LA BELLE ASSIETTE :

Le gagnant recevra un mail validant son gain sous 8 jours. Ce mail comportera également le code et l'adresse du site web de la Belle Assiette de manière à ce que le gagnant accède et fasse la réservation de son cours à domicile. A noter que le gagnant aura la possibilité de demander un cours de cuisine en visio, s'il le souhaite. Cette demande sera à formuler lors de la réservation sur le site LA BELLE ASSIETTE.

Le webcoupon :

Le gagnant pourra télécharger directement sur la page du Site le webcoupon.

La Société Organisatrice ne sera pas tenue d'attribuer le lot si le gagnant n'a pas saisi correctement ses coordonnées dans le formulaire, ou s'il ne s'est pas conformé au présent règlement.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITE DE LA SOCIETE ORGANISATRICE

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si elle était amenée à annuler, écourter, prolonger, reporter ou modifier les conditions de participation ou les modalités de fonctionnement du Jeu. La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas de problèmes de livraison des prix. La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet. La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable d'un quelconque incident relatif aux perturbations téléphoniques et/ou de réseau empêchant un participant de participer au Jeu. En participant au Jeu, chaque gagnant accepte et s'engage à supporter seul tous dommages ou pertes occasionnées ou subies par lui du fait de la mise en possession du prix et de son utilisation. La Société Organisatrice ne saurait également être tenue pour responsable si les formulaires d'inscription renseignés par les participants ne lui parvenaient pas pour une quelconque raison ou lui arrivaient illisibles ou impossibles à traiter.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'arrêter ou de suspendre le Jeu en cas de fraude ou dans tous les cas où, pour quelque raison que ce soit, le système informatique attribuerait des dotations non prévues au Règlement. Dans ces cas les messages ayant informé les participants d'un gain seraient considérés comme nuls et nonavenus. En aucun cas, le nombre de dotations ne pourra excéder celui prévu au Règlement.

ARTICLE 8 : COLLECTE ET COMMUNICATION DE DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les informations à caractère personnel, et notamment celles à caractère nominatif, communiquées par les participants, feront l'objet d'un traitement informatique sous la responsabilité de la Société Organisatrice et de son responsable du traitement. Elles pourront être communiquées aux prestataires de service et sous-traitants pour l'exécution de travaux effectués pour son compte dans le cadre du Jeu. Les conditions dans lesquelles les données personnelles seront protégées sont détaillées ci-dessous.

8.1 PREAMBULE

Toutes les données personnelles que la Société Organisatrice obtient dans le cadre du Jeu seront stockées dans un ou plusieurs fichiers en tenant compte de la législation en vigueur en France (loi n° 2018-493 du 20 juillet 2018 relative à la protection des données personnelles) et le Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques en lien avec le traitement des données à caractère personnel et concernant la libre circulation de ces données, l'ensemble de cette réglementation étant (ci-après dénommé "RGPD").

Les données personnelles sont traitées pour pouvoir informer les participants de manière efficace sur le déroulement du Jeu. Chaque participant dispose, conformément au RGPD, d'un droit d'information, de consultation, d'accès, de correction, d'opposition, d'un droit à l'oubli, d'un droit de transférabilité des données et d'un droit d'opposition au profilage et au traitement automatique.

Les participants peuvent exercer ces droits par email à donneespersonnelles@elvir.fr, par demande écrite adressée à :

Société ELVIR
Jeu « Savourez la légèreté »
2 route Neuve
50890 Condé-sur-Vire

Le délégué à la protection des données peut être contacté à l'adresse suivante :
dpo@savencia.com

8.2 EXECUTION DU JEU

Pour pouvoir participer, le participant doit suivre la procédure indiquée dans le Règlement et envoyer les informations demandées dans le formulaire de participation.

Lorsqu'une personne valide sa participation au Jeu, la Société Organisatrice et/ou ses prestataires de service et sous-traitants collectent et traitent les données personnelles des participants uniquement dans le but légitime d'administration et d'exécution du Jeu. Tout est mis en œuvre pour protéger la vie privée et garantir une sécurité maximale quant à la protection de des données personnelles.

8.3 QUELLES DONNEES PERSONNELLES SONT RECUEILLIES OU TRAITEES LORS DE LA PARTICIPATION AU JEU ?

La Société Organisatrice recueille et traite les données personnelles que le participant saisit dans le formulaire de participation en ligne. Les données personnelles collectées pourront être les suivantes :

- Pour la participation au Jeu :
 - o Le nom
 - o Le prénom
 - o L'e-mail
 - o Le téléphone mobile
 - o L'adresse complète (numéro, rue, complément d'adresse, CP et ville)
 - o Le code unique (sur le sticker on pack)
- En cas de réclamation :
 - o Le nom
 - o Le prénom
 - o L'e-mail
 - o Le téléphone mobile
 - o L'adresse complète (numéro, rue, complément d'adresse, CP et ville)
 - o La carte d'identité (en cas de contrôle de la conformité de participation)

La Société Organisatrice ne collecte et traite aucune donnée sensible sur les participants (à savoir aucune donnée permettant de déduire l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques, les données d'affiliation à un syndicat, les données relatives à la santé ou à l'orientation sexuelle). Il est dès lors demandé aux participants de ne pas saisir de telles données lors de la participation au Jeu. Si des données sensibles sont tout de même fournies, le participant accepte que ces données soient traitées conformément aux conditions de cette déclaration de la protection de la vie privée.

Enfin il est rappelé que les données dont la communication est obligatoire sont clairement identifiées. Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du Jeu sont réputées renoncer à leur participation.

Sous réserve de leur consentement explicite, les informations collectées sur les participants pourront être utilisées par la Société Organisatrice afin de mieux les servir et de les informer de leur nouveaux produits et offres susceptibles de les intéresser.

8.4 POURQUOI LES DONNEES PERSONNELLES SONT COLLECTEES LORS DE LA PARTICIPATION ?

Les données personnelles que les participants au Jeu transmettent sont nécessaires pour permettre le bon déroulement responsable, légitime et efficace du Jeu. Elles sont traitées uniquement pour les besoins suivants :

- Gestion des inscriptions et détermination des gagnants
- Confirmation de gain après vérification des preuves d'achat
- Gestion de l'attribution des lots et leur acheminement
- Prise de contact avec un participant dans le cadre du Jeu
- Gestion des réclamations et des contestations
- Détection et lutte contre la fraude

- Réalisation de statistiques à des fins marketing

8.5 QUELLES SONT LES CONDITIONS DU CONSENTEMENT ?

En participant au Jeu, les participants acceptent d'adhérer en totalité et en pleine conscience au Règlement et autorisent ainsi explicitement la Société Organisatrice à traiter les données personnelles qu'ils ont fournies conformément aux conditions du Règlement et aux règles en vigueur en France régies par le RGPD dans le but légitime du Jeu.

Par ailleurs, les gagnants autorisent expressément la Société Organisatrice à utiliser pendant une durée qui n'excèdera pas douze mois, leurs noms et prénoms dans le cadre de tout message ou manifestation publicitaire ou promotionnelle lié au Jeu, sur tout support et tout média, sans que cette utilisation puisse ouvrir d'autres droits que ceux nés de l'attribution du lot gagné.

Le participant exprime son consentement à la collecte et au traitement de ses données à caractère personnel en cochant la case correspondant lors de son inscription au Jeu.

Si le participant refuse la collecte et le traitement de ses données à caractère personnel, il est informé qu'il ne pourra pas valider sa participation au Jeu, en particulier, en cas de gain d'un lot, il ne pourra pas le recevoir.

En cas de difficultés en lien avec la gestion des données personnelles dans le cadre du Jeu, le participant peut adresser une réclamation auprès de la CNIL – 3, place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07.

8.6 COMMENT SERONT TRAITÉES LES DONNÉES PERSONNELLES COLLECTÉES DANS LE CADRE DU JEU ?

Seul le responsable du traitement, les prestataires de service et les sous-traitants ont accès aux données à caractère personnel du participant pour les seuls besoins du Jeu. Le participant est informé que le responsable du traitement, tel que décrit par le RGPD, transmettra les données personnelles aux prestataires de service et aux sous-traitants désignés qui effectueront les traitements nécessaires dans le cadre du Jeu au nom et pour le compte de la Société Organisatrice.

Le participant est informé que la Société Organisatrice pourra être amenée à confier le traitement des données aux partenaires suivants :

- Agence 5^{ème} Etage, 2/4 boulevard Jean Jaurès, 45000, Orléans : pour la gestion partielle ou complète de l'opération
- LP Gestion, 16 rue de la Mouchetière, 45140, Ingré : pour la gestion logistique et l'expédition des dotations
- L'étude SELARL LEGAHUIS CONSEILS, 5 rue de la Lionne, 45000, Orléans : pour l'administration juridique du Jeu

Les participants acceptent en conséquence que les données à caractère personnel qu'ils ont fournies soient transmises aux prestataires et sous-traitants ci-dessus pour le traitement des données dans le cadre du Jeu. Les sociétés intervenantes en tout ou partie dans l'organisation du Jeu adoptent des mesures de sécurité suffisantes lors du transfert et du traitement des données à caractère personnel du participant afin d'éviter toute publication ou tout accès aux données transférées non autorisé.

8.7 QUELLE EST LA DURÉE DE CONSERVATION DES DONNÉES PERSONNELLES ?

Les données personnelles du participant obtenues dans le cadre du Jeu seront stockées par les prestataires et sous-traitants pendant toute la Durée du Jeu. A la fin du Jeu, l'ensemble des données seront détruites par les sous-traitants et prestataires, seule la Société Organisatrice se réserve le droit de conserver pour une durée de 3 ans à compter de la fin du Jeu, l'ensemble des données récoltées dans le cadre du Jeu afin de conserver la preuve de la participation, l'identification des gagnants et l'envoi des dotations.

À l'échéance de la période mentionnée ci-dessus, les données du participant sont entièrement supprimées du système de la Société Organisatrice sans qu'aucune copie ne soit gardée par le responsable du traitement, le ou les sous-traitants et ses partenaires, sous réserve des données personnelles dont la conservation aura été expressément acceptée par le participant.

Article 9 : ACCEPTATION & DEPOT DU REGLEMENT

Le participant reconnaît que le simple fait de participer entraîne l'acceptation pleine et entière et sans réserve du Règlement déposé chez la SELARL LEGAHUIS CONSEILS, 5 rue de la lionne à ORLEANS (45000).

Il est disponible en libre accès sur le Site.

ARTICLE 10 : LITIGES

Le Règlement est exclusivement soumis à la loi française.

Extrait de règlement

Jeu avec obligation d'achat, organisé par ELVIR RCS Coutances 389 297 664, du 03/05/2021 au 15/07/2021. Pour participer, il suffit d'acheter un produit porteur de l'offre, de se connecter sur le site www.elle-et-vire.com/fr puis de suivre les instructions. 50 cours de cuisine avec un chef et des webcoupons à gagner via des instants gagnants. 10 participations maximum aux instants gagnants par mois et par personne (même nom, même adresse et/ou même adresse électronique et/ou même adresse IP). Modalités, dotations et règlement disponibles gratuitement sur www.elle-et-vire.com/fr.